

Principes d'organisation des JNCF

Version du 08/03/2024

Rédigé par F. Chyzak et G. Lecerf.

Approuvé par vote à la majorité simple par le CS, le 4 septembre 2017.

Approuvé par vote à bulletin secret à la majorité absolue, le 25 janvier 2018 lors de la table ronde des JNCF 2018.

Amendé et voté à l'unanimité le 5 mars 2024 lors de la table ronde des JNCF 2024.

Le présent mémento décrit les principales modalités d'organisation de la communauté française de calcul formel, définie ici comme la communauté des participants aux Journées Nationales de Calcul Formel (JNCF). Il n'a pas pour vocation à figer des règles de fonctionnement. Les JNCF ont existé en effet depuis de nombreuses années sous différents formats, lesquels ont su s'adapter aux modalités des financements disponibles. Il est néanmoins souhaitable pour le comité scientifique (CS) et pour le comité d'organisation (CO) des JNCF de savoir « qui fait quoi ». Ce mémento sera tenu à jour régulièrement.

Depuis une dizaine d'années, la communauté française de calcul formel s'est aussi structurée sous la forme d'un groupe de travail (GT CF) du GDR IFM. Les JNCF en sont les journées annuelles, et le GT participe donc financièrement à leur organisation.

Article 1 Composition du CS

Le CS est composé de 12 membres (chercheurs ou enseignants-chercheurs permanents exerçant en France), auxquels s'ajoutent le, la ou les responsables du GT qui le représentent et le président.

Rappelons que le responsable du GT CF est depuis 2016 élu par les membres permanents du GT CF. Pour permettre un fonctionnement harmonieux des JNCF et du GT, la communauté française de calcul formel convient que, en l'état actuel du fonctionnement du GDR en 2017, le responsable élu du GT est président du CS.

Article 2 Tâches du CS et de son président

Le CS veille aux choix scientifiques intervenant dans l'organisation des JNCF.

Le CO propose au CS des thèmes de mini-cours et des orateurs invités pour chaque JNCF. Le CS choisit les cours et les orateurs parmi la liste proposée, en demandant éventuellement que le CO lui fasse des propositions supplémentaires.

Le président du CS est le représentant naturel du CS. Il reçoit les questions et demandes qui lui sont soumises, organise les travaux et réflexions du CS, et transmet les réponses attendues. Il tient une liste de diffusion des courriels de ses membres et veille au respect des usages de fonctionnement décrits ici, ainsi qu'à la bonne communication entre le CS et le CO. Il s'occupe aussi de mettre à jour le présent document, et veille à la bonne organisation des élections.

Au-delà de l'organisation des JNCF, le CS peut-être consulté par le responsable du GT CF pour des questions variées posées par le GDR à la communauté française de calcul formel.

Si le GDR ou son GT venait à disparaître ou à changer fortement d'organisation, le dernier responsable du GT resterait président du CS, par intérim, avec pour charge d'organiser rapidement la réflexion pour un nouveau mode de désignation du président du CS.

Article 3 Renouveaulement du CS

Il est souhaitable que la composition du CS soit représentative de la communauté française de calcul formel en termes géographiques et thématiques, et qu'elle tende vers une amélioration de la parité homme/femme (par rapport à la situation en 2017).

La durée du mandat couvre 4 éditions consécutives des JNCF. Chaque mandat ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Trois membres sont renouvelés chaque année, pour partie par nomination de membres volontaires du CO, pour partie par une élection à la majorité simple lors de la table ronde des JNCF, selon la règle qui suit.

À la fin d'une édition des JNCF, chacun des deux membres sortants du CO peut choisir d'entrer de droit au CS, pour un mandat de quatre éditions identique aux membres élus du CS. En fonction des options de ces deux membres du CO, le reliquat de postes, de un à trois, est ouvert aux candidats qui se présenteront et pourvu par une élection effectuée lors des JNCF. Le CS est responsable de faire un appel ouvert à candidatures, par exemple par le moyen d'une liste de diffusion touchant largement la communauté française de calcul formel.

À l'issue d'un premier mandat de quatre éditions par la voie d'option du paragraphe précédent, le mandat au CS d'un ancien membre du CO ne peut être renouvelé qu'une seule fois, par élection.

Article 4 Composition du CO

Le CO est composé de 4 membres (chercheurs ou enseignants-chercheurs permanents exerçant en France), renouvelé selon les modalités de l'3.

Il peut éventuellement être complété par un membre exerçant à l'étranger, de sorte à satisfaire à des contraintes extérieures, telles que les règles d'un organisme attribuant des financements. À l'issue de son mandat au CO, ce membre étranger ne peut entrer au CS par la voie d'option décrite à l'2.

Article 5 Tâches du CO

Le CO est chargé de l'organisation des JNCF, qui, de manière non exhaustive, comprend les tâches suivantes : trouver un lieu pour les journées, établir un budget, demander des financements, gérer les inscriptions, faire un appel à contributions pour les exposés, créer un site Internet et des listes de diffusion, dresser un bilan, etc. Le CO est aussi responsable de proposer des mini-cours et des orateurs invités, comme indiqué à l'1.

Selon les contraintes externes d'organisation éventuelles, le CO peut désigner un sous-ensemble du CS pour servir à l'affichage d'un « conseil scientifique » propre à une édition donnée des JNCF.

Lorsque cela est requis par les organismes apportant une contribution financière (par exemple le CIRM), le CO peut aussi être amené à compléter ce conseil scientifique avec des personnalités étrangères, en obtenant autant que possible l'accord du CS.

Le CO informe régulièrement le CS du déroulement de l'organisation des JNCF, et lui fait part de tout problème rencontré. En cas de problème, le CO peut solliciter de l'aide auprès du CS.

Article 6 Renouveau du CO

Le CO est renouvelé partiellement tous les ans, de sorte que chaque membre du CO effectue un mandat couvrant deux éditions consécutives des JNCF.

Le CS et le CO s'entendent pour proposer et solliciter de nouveaux membres pour ce renouvellement, en cherchant à respecter des équilibres de parité, géographiques et thématiques. Si nécessaire ou souhaité, le CS ou le CO peuvent demander que le choix des membres du CO fassent l'objet d'un vote lors de la table ronde des JNCF.

Dans tous les cas, il est recommandé que les nouveaux organisateurs soient présentés lors des tables rondes des JNCF.

Article 7 Table ronde des JNCF

Lors de chaque édition des JNCF, le CO prévoit une table ronde lors de laquelle le CS soumet au vote par les participants des journées l'élection des nouveaux membres du CS ainsi que toute décision qu'il jugera utile au fonctionnement des JNCF et plus largement de la communauté française de calcul formel.